

Les crédits

Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive. Ce sont toutefois les points qui me préoccupent le plus. J'ai dit maintes et maintes fois à la Chambre que les réformistes sont venus ici pour changer les choses, et je crois que nous avons réussi.

Nous estimons qu'une façon de changer les choses, c'est de faire des critiques constructives et d'offrir des solutions de rechange au gouvernement. Je peux sincèrement dire que j'offre aux libéraux une solution de rechange au statu quo simplement parce qu'ils ne font absolument rien pour réformer la législation concernant le régime de retraite des parlementaires ni pour régler aucune autre question d'ailleurs.

Le gouvernement libéral ne fait rien d'autre que parler et présenter document de travail après document de travail. Les libéraux disent ceci dans le livre rouge: «Un gouvernement libéral réformera le régime de retraite des députés et mettra fin au cumul.» Comme les libéraux sont au pouvoir depuis 392 jours, je me rends compte qu'il ne s'agissait vraiment pas d'un engagement important de leur part, car nous n'en avons obtenu absolument aucune mesure législative et peu sinon aucune déclaration concernant la réforme du régime de retraite des députés.

Le premier ministre actuel a de toute évidence oublié le défi qu'il lançait à l'ancienne première ministre en l'invitant à reconvoquer le Parlement si elle tenait sérieusement à réformer le régime de retraite. «La réforme serait adoptée en un seul jour», disait-il. En fait, les libéraux parlent de réforme uniquement lorsqu'ils répondent à nos questions, et même alors, ils y répondent par de belles paroles en pratiquant le double langage libéral.

J'avais raison de dire l'autre jour que les libéraux ne sont pas différents de leurs prédécesseurs conservateurs. En fait, ils pourraient même finir comme eux après les prochaines élections. Entre temps, ils ne savent pas passer de la parole aux actes.

• (1140)

Nous, de ce côté-ci, savons que le gouvernement actuel est en train d'atermoyer sur la question de la réforme du régime de retraite. C'est peut-être parce que les libéraux craignent d'avoir à adopter à cet égard une autre politique du Parti réformiste comme ils l'ont déjà fait pour réformer la Loi sur les jeunes contrevenants, le régime de libération conditionnelle, le droit pénal et l'offensive contre la dette et le déficit, sans oublier l'immigration. Tous ces atermoiements ne font que coûter chaque jour plus cher aux contribuables.

Nous savons tous que c'était hier le Jour national de l'assiette au beurre, comme l'a appelé la National Citizens Coalition, lorsqu'un autre groupe de 52 députés de tous les partis sont devenus admissibles à ce régime de retraite absolument extravagant dont l'ensemble des prestations pourraient nous coûter environ 53 millions de dollars si tous ces députés démissionnaient aujourd'hui et vivaient jusqu'à l'âge de 75 ans.

Alors que le Canadien moyen doit travailler 35 années pour accumuler un revenu de retraite, le député moyen doit travailler six années. On devrait changer le nom du régime de retraite dorée

des députés pour lui donner celui de régime d'exploitation frauduleuse à vie du contribuable canadien. Ce régime de retraite est peut-être l'un des cas les plus révoltants de gaspillage des deniers publics par le gouvernement fédéral.

Plus grave encore est le fait que nous devons, en tant que parlementaires, donner l'exemple aux Canadiens, et qu'on s'y prend bien mal en se dérochant ainsi sur des questions comme la réforme du régime de retraite.

Faute de temps, je ne peux pas énumérer tous les députés en exercice qui sont admissibles à une pension de retraite. Je crois tout de même que j'ai le devoir et l'obligation de signaler certains des cas les plus scandaleux.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre, qui touchera au départ plus de 59 000 \$ par année, recevra en tout plus de 2 millions de dollars. Le député de Glengarry—Prescott—Russell, dont la pension sera d'abord de 33 000 \$ par année, pourrait toucher en tout 2,1 millions de dollars. La députée de Hamilton—Est aura pour commencer près de 35 000 \$ par année et pourrait toucher en tout plus de 2,5 millions. Le député de Lac-Saint-Jean recevra plus de 26 000 \$ par année et près de 1 million en tout.

Il me reste les meilleurs exemples de pharisaïsme, ceux du Nouveau Parti démocratique, qui prétend être le porte-parole du simple citoyen et le défenseur de l'égalité sociale. Or, le député de Saskatoon—Clark's Crossing recevra en tout environ 1,2 million et le représentant de Winnipeg Transcona 3,4 millions.

Je pourrais continuer encore longtemps. Lorsque les électeurs pensent avoir le dernier mot, ce sont les politiques qui emportent le morceau.

Les résultats des élections de 1993 illustreront mon point de vue. Parmi les 200 députés qui ont essuyé la défaite ou ont démissionné avant les élections, 134 avaient les six années de service nécessaires pour avoir droit à une pension. Nous devons mettre un terme à ce genre de folie et réformer le régime de retraite des députés dès maintenant.

M. Paul Szabo (Mississauga—Sud, Lib.): Madame la Présidente, en ce qui touche cette question du régime de retraite des députés, il ne fait pas de doute que les députés ne font qu'aborder une question que nos électeurs à tous ont soulevée. Cependant, j'ai constaté pendant tout le débat que les députés font état de données sans jamais donner la moindre explication sur elles.

• (1145)

Le député ne pense-t-il pas qu'il est quelque peu trompeur de ne pas dire à la population que les députés doivent verser des cotisations à leur régime de retraite, lesquelles s'élèvent en fait à 11 p. 100 de leur salaire de 64 400 \$? Les cotisations s'établissent donc à 7 500 \$ par année. En outre, dans ses calculs, le député présume que les intéressés prennent une retraite anticipée après six ans et qu'ils touchent leur pension jusqu'à l'âge de 75 ans ou plus.

M. Silye: Ils la touchent leur vie durant.